Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260402-DC2026040139-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er avril, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 mars s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260401/39 :
Restructuration de la station d'épuration de Lann Pont Houar à CRAC'H – Avis sur procédure d'autorisation environnementale.
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINER, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : /
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 29 - Pouvoirs : 0 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Loïc HAREL
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 29 conseillers municipaux présents

---

Auray Quiberon Terre Atlantique a déposé, en date du 17 décembre 2025, un dossier complet de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de restructuration de la station d'épuration de Lann Pont Houar à CRAC'H.
En application de l'article R.181-18 du code de l'environnement, Le préfet, par courrier en date du 09 mars 2026, a consulté les conseils municipaux des communes impactées par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables sur leur territoire. Le Conseil municipal peut émettre son avis dans un délai de deux mois.
La Commune de PLUNERET est impactée en ce sens que le projet prévoit une nouvelle canalisation de transfert entre le PR de Lanriacq (Poste de Refoulement) et le PR de Kerplouz. Cette nouvelle canalisation a l'avantage de dévoyer les transferts sans passer par le PR de Saint-Goustan.
Un résumé non technique a été transmis à chaque conseiller municipal afin de prendre connaissance du dossier. La totalité du dossier était également à disposition pour consultation.
Le dossier sera soumis prochainement à enquête publique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET un avis favorable sur le projet d'autorisation environnementale relatif à la restructuration de la station d'épuration de Lann Pont Houar sur la Commune de CRAC'H.**

PLUNERET, le 2 avril 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN